



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E173007 VALABLE JUSQU'AU 18/11/2026

ÉDITÉ LE 08/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/07/2017

Raison sociale : LA MIROITERIE AVALLONNAISE

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 01/09/2017
Capital : 30 000

ZA DE LA CHAUME BONJUAN
89200 MAGNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUXERRE CEDEX 2017B00239

Siret : 831 188 172 00017

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 0033557

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010042872204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010042872204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 03 86 33 19 90

Fax :

Portable : 0670178472

Responsabilité légale :

LABOUREAU ALAIN PRÉSIDENT

Site Internet : <http://www.mir-aval.fr>

E-mail : mir-aval@orange.fr

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 424 730

Tranche de classification : CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	11	19/11/2022
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.